

Transparence et indépendance de MMSG

De sa réception à sa présentation au Conseil d'administration de MMSG, le traitement d'une demande de soutien bénéficie d'une instruction rigoureuse, indépendante et collégiale. Au fil de 20 ans d'efficacité, la gouvernance de MMSG a su s'adapter à une demande exponentielle, assumer ses responsabilités et renforcer ses objectifs.

En lançant il y a vingt ans le mécénat musical, la Société Générale n'a pas seulement voulu soutenir le monde musical savant dans toutes ses composantes – avec le succès et la constance que l'on sait –, elle pressentait aussi une situation culturelle qui n'a fait que se renforcer ; l'indispensable relais que constitue le mécénat privé pour soutenir la diversité et l'ambition culturelles. Pour réussir sa mission, il fallait une gouvernance exemplaire – exempte de toute pression interne ou externe – et une intervention cohérente pour éviter le saupoudrage.

Une gouvernance collégiale. Dès le début de son mandat, MMSG a bénéficié d'une indépendance de gouvernance et de gestion totale grâce à l'efficacité et au dévouement de son Conseil d'administration. Présidé par une personnalité indépendante du Groupe SG et du milieu musical, le Conseil fixe les orientations d'intervention et décide – après analyse et instruction - en conscience des engagements financiers. Il en contrôle aussi l'efficacité, limitant en principe son intervention dans la durée (entre 3 et 5 ans), mais une certaine souplesse est adoptée pour permettre aux acteurs de trouver d'autres relais de développement.

A la différence de beaucoup d'organismes privés ou publics similaires, tout engagement de soutien est soumis à l'approbation du Conseil d'administration sur présentation et motivation de son équipe opérationnelle. La composition du Conseil permet la pluralité d'opinions, de sensibilité et d'expertises ; 17 personnes issues pour moitié de cadres des grandes Directions du Groupe SG, et pour moitié des personnalités qualifiées : directeurs de grandes institutions musicales, musiciens, compositeurs et critiques... C'est le garant de débats animés, contradictoires et libres de toute pression sauf des disponibilités de crédit ! C'est aussi la force d'une politique de soutien de qualité qui ne tombe ni dans le piège des modes, de l'uniformisation ni des écoles. Chaque Conseil fait l'objet d'un dossier complet, et d'un PV qui est distribué et validé par les administrateurs, et qui engage leur responsabilité et leur adhésion aux décisions du Conseil.

150% : en 10 ans, le nombre de dossiers reçus par an est passé de 350 en 1995 à 900 en 2006. Face à l'inflation des demandes, leur caractère toujours pressant, souvent intéressantes, parfois désespérées, la procédure de gestion des aides exige une procédure à la fois professionnelle et transparente, et un souci de professionnaliser les demandes en renforçant la qualité.

Une procédure professionnelle. Tout dossier envoyé à MMSG fait l'objet d'une réponse à l'intention de l'expéditeur. L'équipe opérationnelle de MMSG effectue ensuite un premier tri fonctionnel ; c'est une simple analyse pratique en fonction de critères de faisabilité (notamment délais et rapidité de réponse en fonction des deux dates du Conseil d'administration (Juin, décembre).

Après ce premier tri, les motivations de la demande sont ensuite analysées et synthétisées en fonction de critères opérationnels clairs et transparents ; contexte, présentation, objectifs, assiette budgétaire, % du budget demandé à MMSG, dates et durée de l'engagement, cohérence avec les domaines d'intervention (soutien aux jeunes, musique de chambre, création, musique d'aujourd'hui et promotion et diffusion)... Si nécessaire, des informations supplémentaires sont demandées aux impétrants. De plus en plus MMSG porte un soin attentif aux publics visés et aux moyens de sensibilisation ou d'initiation mis en œuvre.

Face à l'inflation des demandes, certains membres du Conseil se réunissent pour effectuer un second tri pour faciliter l'instruction des demandes les plus intéressantes au moment du conseil. En tout état de cause, chaque membre du Conseil dispose - en annexe de son dossier de la présentation - de toutes les demandes enregistrées par MMSG et peut le cas échéant demander un vote. Cette procédure démontre son efficacité tant du point de vue de l'instruction des engagements les plus ambitieux que de l'intégrité des décisions. La qualité des interventions de MMSG comme la cohérence de ses objectifs sont au cœur de cette dynamique collégiale...

L'indépendance de MMSG est sa plus grande force, sa plus belle conquête aussi ; elle assure la transparence de ses décisions, et renforce la cohérence de ses domaines d'intervention. Avec toujours pour objectif de faire une plus grande place à la musique !

Déposer un projet

Vous avez un projet musical qui répond à la politique de Mécénat Musical Société Générale -MMSG- et vous souhaitez faire une demande de subvention auprès de MMSG, veuillez télécharger et remplir le document ci-dessous et le retourner par messagerie électronique accompagné d'une présentation détaillée de votre projet et d'un budget prévisionnel complet, à :

mecenat-musical.mmsg@socgen.com

ou

mecenat-musical.mmsg1@socgen.com

En règle générale, les dossiers de demande de subvention doivent être adressés au plus tard le 15 avril pour le Conseil d'Administration de juin et au plus tard le 15 octobre pour celui de décembre.

Si vous souhaitez envoyer votre dossier par courrier ou apporter des documents complémentaires à votre demande, veuillez les envoyer à l'adresse suivante :

Mécénat Musical Société Générale
COMM/MSP/MCN/MUS
75886 PARIS cedex 18

Intitulé du Projet

| |
|--|
| |
|--|

Date d'arrivée du dossier :

I. Porteur du Projet / Contact

Nom

Prénom

Téléphone

E-mail

Fonction / Discipline

II. Structure

Nom

Date de création

Type de structure

Adresse du siège social

Code Postal

Ville

Téléphone

Fax

E-mail

Site Internet

Nom du Président

Equipe artistique

| |
|--|
| |
|--|

Equipe Administrative

| |
|--|
| |
|--|

III. Description du Projet

1. *Présentation*

Nom du projet

Type de Projet

Dates de début et de fin du projet

Public visé.....

Subventions publiques (nommer les institutions et les montants annuels attribués)

Subventions privées (nommer les entreprises et les montants attribués)

2. *Calendrier*

Dates et lieux des représentations :

.....

Si CD ou DVD, dates d'enregistrement et sortie :

.....

Programmation (titres des œuvres et compositeurs) - s'il y a lieu

.....

.....

.....

Budget prévisionnel du projet en € TTC

.....

Joindre le budget prévisionnel détaillé

Subvention MMSG souhaitée

.....

Joindre un descriptif détaillé du projet

Autres éléments